

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 14 JUILLET 2025 À 19 h 00 SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD**

**Sont présents à la séance, les conseillères et conseillers :**

**Mesdames : Karine Fournier et Anne Minville**

**Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté et Bermans Minville**

**Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.**

**1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00 et souhaite la bienvenue à tous.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution no : 2025-174**

**Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents :**

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point affaires nouvelles demeure ouvert

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 10 et du 17 juin 2025
4. Rapport du maire et des conseillers
5. Correspondance
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 Acceptation des déboursés de juin 2025 au montant de 171 136,95 \$
  - 6.2 Acceptation de la liste suggérée de paiements au montant 167 922,76 \$
  - 6.3 Adoption du règlement 2018-06-01-01 relatif au traitement des élus municipaux
  - 6.4 Renouvellement du Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis pour la Maison des aînés de Grande-Vallée
  - 6.5 Fin du lien d'emploi avec la directrice générale adjointe
  - 6.6 Annulation des résolutions relatives à l'autorisation de signature et la représentation de madame Julie Martin
  - 6.7 Changement des administrateurs principal et secondaire sur ACCÈSD et émission de carte de crédit
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRANSPORT**
  - 8.1 Rapport d'ouverture de soumission pour la vente de la pépinière
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 9.1 Achat de boutures pour écran tampon à l'écocentre
  - 9.2 Soumission pour pièces d'aqueduc
  - 9.3 Soumission pour l'entretien de la génératrice au puits
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 10.1 Adoption de la liste RénoRégion

**11. LOISIRS ET CULTURE**

11.1 Commandite au Festival country de Grande-Vallée

11.2 Achat d'équipement pour le terrain de jeu de pickleball

**12. RECONNAISSANCE DU MILIEU**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET DU 17 JUIN 2025  
Résolution no : 2025-175**

**Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

D'approuver les procès-verbaux du 10 et du 17 juin 2025 tels que formulés par la greffière-trésorière.

**4- RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Monsieur le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois et informe qu'ils feront abstraction des réunions de travail et ordinaire du conseil municipal. Le rapport de chacun des conseillers et de monsieur le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

**5- CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire fait la lecture des correspondances reçues et émises.

**6- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE JUIN 2025 AU MONTANT DE 171 136,95 \$  
Résolution no : 2025-176**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025 ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE les déboursés de juin 2025 au montant de 171 136,95 \$ soient acceptés.

**6.2 ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 167 922,76 \$  
Résolution no : 2025-177**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 10 juillet 2025 ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 167 922,76 \$ et que la greffière-trésorière procède aux paiements.

**6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-06-01-01 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**  
**Résolution no : 2025-178**

**ATTENDU** les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001);

**ATTENDU** que le conseil juge opportun de régulariser le règlement numéro 2018-06-01 pour le rendre fidèle à sa volonté ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a préalablement été donné à la séance du conseil tenue le 10 juin 2025 ;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 10 juin 2025 ;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux au moins vingt et un (21) jours avant la présente séance régulière ;

**EN CONSÉQUENCE**

**Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents que le règlement numéro 2018-06-01-01 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :**

**ARTICLE 1 : TITRE**

Le présent règlement s'intitule : Règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

**ARTICLE 2 : OBJET DU RÈGLEMENT**

Le règlement vise à considérer la rémunération pour séance extraordinaire qui apparaissait au règlement 2018-06 et qui a été omis dans le règlement 2018-06-01.

**ARTICLE 3 : REMUNERATION POUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le règlement numéro 2018-06-01-01 est modifié par l'ajout de ce paragraphe :

Une rémunération de base additionnelle de 42,56 \$ (quarante-deux dollars et cinquante-six cents) sera versée à chaque membre du conseil pour sa participation à chaque séance extraordinaire dûment convoquée.

**ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET**

Le présent règlement prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**6.4 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS POUR LA MAISON DES AÎNÉS**  
**Résolution no : 2025-179**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion du supplément au loyer est rendue à échéance depuis le 31 mars 2023 et peut être renouvelée pour une autre période de cinq ans ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents**

QUE la municipalité de Grande-Vallée confirme sa participation financière au programme de supplément au loyer, de la Société d'habitation du Québec pour les 20 unités à la Maison des Aînés de Grande-Vallée, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028 ;

QUE le maire, monsieur Noël Richard et la directrice générale, madame Ghislaine Bouthillette, soient autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la municipalité de Grande-Vallée.

**6.5 FIN DU LIEN D'EMPLOI AVEC LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE  
Résolution no : 2025-180**

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Martin a informé le conseil municipal ne pas avoir les forces physique, mental et émotionnel pour assumer son rôle de directrice générale adjointe à la suite du décès de son conjoint et qu'elle désire mettre un terme à son lien d'emploi avec la municipalité de Grande-Vallée ;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties sont en accord ;

CONSIDÉRANT QUE madame Martin occupe la résidence acquise par la municipalité et que, conformément à la résolution 2025-119, cette acquisition a été réalisée pour assurer l'hébergement d'employés municipaux en provenance de l'extérieur.

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents**

QUE la municipalité de Grande-Vallée mette fin au lien d'emploi avec la directrice générale adjointe, madame Julie Martin, dès maintenant ;

QUE madame Martin soit informée que le bail de la résidence du 7, rue Minville ne sera pas renouvelé à échéance.

**6.6 ANNULATION DES RÉOLUTIONS RELATIVES À L'AUTORISATION DE SIGNATURE ET LA REPRÉSENTATION DE MADAME JULIE MARTIN  
Résolution no : 2025-181**

CONSIDÉRANT QUE des résolutions avaient été adoptées en lien avec l'engagement de madame Julie Martin à titre de directrice générale adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE certaines résolutions doivent être annulées dû à la fin d'emploi de madame Julie Martin, soient :

- 2025-150 : Nomination de la directrice générale adjointe comme signataire pour la municipalité ;
- 2025-156 : Signataire autorisée auprès de Revenu Québec et autorisation d'accéder et de gérer les services de Clicsécur – Entreprises pour le compte de la municipalité de Grande-Vallée ;
- 2025-157 : Autorisation de signature et de représentation auprès des l'Agence du revenu du Canada ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents**

QUE les résolutions numéros 2025-150, 2025-156 et 2025-157 soient annulées.

**6.7 CHANGEMENT DES ADMINISTRATEURS PRINCIPAL ET SECONDAIRE SUR ACCÈS ET ÉMISSION DE CARTE DE CRÉDIT**

**Résolution no : 2025-182**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-151 autorisait :

- le remplacement de droit d'accès comme administratrice principale de madame Ghislaine Bouthillette par madame Julie Martin ;
- l'octroi des droits d'accès comme administratrice secondaire à mesdames Ghislaine Bouthillette et Caroline Minville ;
- l'octroi de carte crédit émis au nom de Julie Martin et Caroline Minville ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier cette résolution à la suite de la fin d'emploi de madame Martin ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents**

QUE les changements suivants soient autorisés :

- L'octroi des droits d'accès comme administratrices principales à mesdames Ghislaine Bouthillette et Caroline Minville
- L'octroi des droits d'accès comme administrateur secondaire à monsieur Noël Richard

QUE la demande de carte de crédit pour madame Minville soit toujours en vigueur et que celle au nom de madame Martin soit annulée ;

QUE madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale soit autorisée à signer la documentation requise, pour et au nom de la municipalité.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. TRANSPORT**

**8.1 RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSION POUR LA VENTE DE LA PÉPINE**

**Résolution no : 2025-183**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grande-Vallée a mis en vente par soumission une rétrocaveuse (pépine) ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue :

- Tristan Lemieux            3 555 \$

CONSIDÉRANT QUE la rétrocaveuse vient avec un inventaire d'équipements ayant une valeur supérieure à celle de la soumission.

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la soumission reçue soit refusée.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 ACHAT DE BOUTURES POUR ÉCRAN TAMPON À L'ÉCOCENTRE Résolution no : 2025-184**

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'aménager un écran tampon à l'écocentre, en bordure de la rue de la Rivière, afin de se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soient :

- Groupe Ramo : soumission #S01419 pour la vente de 2 000 boutures de saule, variété Miyabeana SX64 qui performant bien dans notre zone, au coût total de 1 973,08\$ taxes et transport inclus;
- Pépinière des pionniers : Soumission #C2025-10534 pour la vente de 625 saules des vanniers (Salix viminalis) au coût total de 8 795,59\$ taxes et transport inclus;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la soumission #S01419 de Groupe Ramo pour l'achat de 2 000 boutures au coût de 1 973,08 \$ taxes et transport inclus soit acceptée.

### **9.2 SOUSSION POUR PIÈCES D'AQUEDUC Résolution no : 2025-185**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'inventaire de certaines pièces d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT la soumission #1179900 de Réal Huot au coût de 1 607,97\$ taxes incluses ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la soumission de #1179900 de Réal Huot au coût de 1 607,97 \$ taxes incluses soit approuvée.

### **9.3 SOUSSION POUR L'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE AU PUIITS Résolution no : 2025-186**

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la génératrice au puits doit être effectué annuellement. ;

CONSIDÉRANT QUE Wajax. nous propose un contrat de 3 ans pour l'entretien de la génératrice au puits au coût annuel de 1636,20\$, plus taxes,

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE la soumission de Wajax pour un contrat de 3 ans pour l'entretien de la génératrice au puits au montant annuel de 1 636,20 \$ plus taxes soit approuvée.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

## **10.1 ADOPTION DE LA LISTE RÉNO-RÉGION**

**Résolution no : 2025-187**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a mis sur pied le programme Réno-Région réservé aux petites municipalités hors des grands centres urbains, visant à favoriser la restauration des habitations en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Côte-de-Gaspé bénéficie d'une enveloppe pour 2025 dans le cadre de ce programme ;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à un avis public, certains contribuables ont démontré un intérêt à se prévaloir de ce programme et qu'ils répondent aux exigences prescrites ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des contribuables admissibles, avec l'adresse de la résidence et le pourcentage de taux d'aide ;

CONSIDÉRANT QUE 3 contribuables se qualifient de la façon suivante :

Deux contribuables au taux de 95 %

Un contribuable au taux de 58 %

CONSIDÉRANT QUE la liste doit être soumise à la MRC avec un ordre de priorité et que le conseil municipal souhaite prioriser les dossiers pouvant bénéficier du taux maximum de subvention ;

CONSIDÉRANT QU'UNE pige au sort a été effectuée avec le nom des deux contribuables au taux de 95 % et que le nom qui a été tiré sera le premier sur la liste ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la liste soumise et approuvée par le conseil municipal soit jointe au dossier d'archives et acheminée à la MRC.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 COMMANDITE AU FESTIVAL COUNTRY DE GRANDE-VALLÉE**

**Résolution no : 2025-188**

CONSIDÉRANT QUE le Festival country de Grande-Vallée tiendra sa 5<sup>e</sup> édition du 24 au 27 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'apport touristique et économique du Festival Country de Grande-Vallée ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QU'UNE commandite de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) soit versée au Festival Country de Grande-Vallée pour la tenue de sa 5<sup>e</sup> édition.

### **11.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE TERRAIN DE JEU DE PICKELBALL**

**Résolution no 2025-189**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a bénéficié d'une subvention à hauteur de 90% du projet d'acquisition et installation d'un jeu de pickleball, pour un maximum de 20 000\$ de la part de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 3 000 \$ demeure disponible et que le conseil désire acquérir l'équipement suivant avec la somme disponible : filet, banc ainsi qu'un autre terrain ligné.

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la directrice générale soit autorisée à acquérir l'équipement suivant :

- Filet
- Banc
- Terrain ligné

**12- RECONNAISSANCE DU MILIEU**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens présents à soumettre leur question

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE  
Résolution no : 2025-190**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

**Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance ordinaire à 19 h 15

---

**Noël Richard**  
Maire

---

**Ghislaine Bouthillette**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

**Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**